VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. PB/XB/SS **s-soulas@villeneuvelezavignon.com**

Arrêté du Maire N° PA/2024/326

Objet : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE
Acte pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique - ADMISSION EN SOINS SANS CONSENTEMENT SUR DECISION D'UN REPRESENTANT DE L'Etat- situation de danger imminent - Ilyes LOUAZAMI-

Le Maire de la commune de Villeneuve lez Avignon
Vu le code de la santé publique et notamment l'article L. 3213-2,
Vu le certificat médical en date du 5 septembre 2024 établi par le Docteur BONNASSIEUX, psychiatre à Avignon, au titre de l'article L.3212-1 II 1° du code de santé publique ;
Vu la demande de la Police Nationale concernant la situation de danger imminent et la nécessité de la ma mesure à l'égard de :
M. Ilyes LOUAZAMI - Né le 4 mai 2010 à Carpentras (84)
Domicilié 170 avenue de Rheinbach - 30400 Villeneuve lez Avignon

ATTENDU qu'il résulte du contenu du certificat médical, que les troubles mentaux décrits et présentés par M. Ilyes LOUAZAMI nécessitent des soins psychiatriques immédiats assortis d'une surveillance médicale justifiant une hospitalisation complète et rendent nécessaire son admission en soins psychiatriques sans consentement,

ARRETE

Article 1 – est ordonnée l'admission provisoire en soins psychiatriques sans consentement sous la forme d'une hospitalisation complète de M. Ilyes LOUAZAMI au sein du Pôle psychiatrique du CHU de Nîmes 585 Chem. du Mas de Lauze 30900 Nîmes.
Article 2- Ampliation du présent arrêté sera immédiatement transmise au Préfet et au directeur du Centre Hospitalier.
Article 3- les voies de recours sont les suivantes : concernant la REGULARITE FORMELLE ou LE BIEN FONDE DE LA DECISION devant le juge des libertés et de la détention du tribunal de grande instance de Nîmes.
La commission départementale des soins psychiatriques, saisie par courrier adressé à son président peut demander la levée de la décision de soins psychiatriques sans consentement au directeur de l'établissement de santé d'accueil du patient.

Villeneuve lez Avignon, le 5 septembre 2024

Pour madame Le Maire,
Le 1er Adjoint de la Commune

Xavier BELLEVILLE

Destinataires :
Préfecture du Gard, ARS
Commissaire de Police, PM, CHU

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville